

NANCY, le 27/01/2017

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Madame, Monsieur le Maire

**Circonscription
de SAINT-MAX**

Objet : **Plan numérique 2017**

Personne chargée du dossier :
Francis DALLE
francis.dalle@ac-nancy-metz.fr

mél :
ce.ien54-st-max@ac-nancy-metz.fr

site internet :
www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ienstmax

Direction des Services départementaux
de l'Éducation Nationale
de Meurthe-et-Moselle

Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription de Saint-Max

4, rue d'Auxonne
CS 74222
54042 NANCY CEDEX



Ref. 2017_01_27_plan_numerique

La mise en œuvre du plan numérique, annoncé par Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, se poursuit avec une quatrième phase en 2017.

Ce plan permet d'équiper les **écoles élémentaires** ou primaires de **classes mobiles**, qui seront reliées à internet (borne wifi intégrée ou préexistante en accord avec le [référentiel wifi national](#)) avec un débit suffisant pour des usages en ligne. L'équipement doit être conforme au référentiel [CARMO](#).

L'État subventionne **50% du coût** du projet, sans dépasser 4000€ par classe mobile, et 3 classes mobiles par école. En outre, l'école reçoit une subvention de 500€ pour financer l'achat de ressources numériques (applications logicielles, services...).

Pour l'obtention de cette subvention, un dossier de candidature est à déposer par la commune, en accord avec les écoles concernées. Ce dossier comprendra un volet financier (mairie) et un volet pédagogique (école). Un modèle type est disponible et pourra vous être fourni par le Formateur aux Usages du Numérique de la circonscription, qui vous accompagnera dans le choix du matériel et la rédaction de votre dossier :
francis.dalle@ac-nancy-metz.fr

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi **15 mars** au plus tard, afin qu'ils soient transmis à la Délégation Académique au Numérique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Denis CARDINAL